



L'eau au coeur du changement :
Accélérer pour atteindre
les Objectifs de
Développement Durable

La citoyenneté écologique



Le Comité français pour l'environnement et le développement durable (Comité 21) est un réseau national multi-acteurs de promotion du développement durable, créé en 1994. Il compte 450 membres de la société civile, réparties en 4 collèges : 26% entreprises, 40% collectivités, 20% associations, 10% d'établissements d'enseignement et de recherche et 4% de personnalités.

L'association s'est donné pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents afin qu'ils s'approprient et **mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire** : plateforme d'échanges, valorisation des initiatives, expertises, ateliers, formations, sur le dialogue parties prenantes, la RSE, les Agenda 21, l'engagement sociétal, les ODD..., ainsi que des réflexions prospectives sur le développement durable. Il dispose aussi de relais dans des instances institutionnelles telles que la Plateforme RSE.

Depuis 2016, la France est résolument engagée dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable adoptés par l'ONU en 2015. L'accompagnement de cette mise en œuvre est une priorité dans l'action du Comité 21 pour les trois années à venir. Les ODD renouvellent en effet la feuille de route de Rio 92, et l'Agenda 21 dont est issu le Comité 21.

Cependant, l'association n'intervient que peu sur des thématiques techniques, comme les mobilités, l'agriculture, l'urbanisme, la biodiversité ou l'eau, compte tenu de sa spécificité transversale et de l'existence de nombreuses ONG qui s'y sont dédiées, comme le PFE.

Aussi, les **leviers d'accélération** qu'il suggère ressortent-ils de cette approche transversale :

- ◆ la *décentralisation* et les territoires comme

champs de développement privilégié

- ◆ la *transformation des entreprises* (loi PACTE, économie circulaire...)
- ◆ le *droit de l'environnement* (prévention et sanctions)
- ◆ les *budgets* et les moyens humains
- ◆ la *comptabilité* des services écosystémiques et les nouveaux indicateurs de richesse
- ◆ les *travaux prospectifs* et de recherche
- ◆ le *numérique* et l'intelligence artificielle
- ◆ et bien sûr l'*éducation* et la *culture*

C'est ce dernier levier qui induit, s'il en était besoin, que l'acculturation des citoyens est bien un préalable à l'acceptation d'un diagnostic partagé, puis au consentement collectif à la mise en œuvre de solutions adaptées, que le Comité 21 souligne ici. Cette « **citoyenneté écologique** » comprend de nombreux aspects : information, communication, transparence, éducation, formation, débat public, participation, appels à projets, engagement...

Elle a fait l'objet en janvier 2018 d'un Forum spécifique auquel a contribué le Partenariat français pour l'eau et qui a abordé de nombreux enjeux :

- *Comment redonner du sens à l'engagement ?*
- *Comment pallier les lacunes pour que les citoyens se sentent membres actifs d'une « communauté écologique » ?*
- *Quels rôles pour les collectivités territoriales, deux ans après la réforme ?*
- *Comment tient-on compte des propositions des parties prenantes ?*
- *Quelle traduction démocratique du long terme ?*

Un deuxième Forum sur la Citoyenneté écologique en 2019 sera ouvert à l'international.

En un mot, les projets de retenues, souvent anciens, ont été rebaptisés « projets de territoire » alors qu'ils sont restés des



L'eau au coeur du changement : Accélérer pour atteindre les Objectifs de Développement Durable

projets portés par la seule profession agricole, au seul profit de quelques agriculteurs, et justifiés par leurs seuls besoins en irrigation.

Levier mobilisé et synergie avec les autres leviers Commentaire général

Si le « modèle » de gouvernance de l'eau français est devenu une référence, souvent mis en avant par les spécialistes de la politique de l'eau, force est de constater que sur le terrain, il est peu mis en œuvre ; le SAGE et la CLE, qui auraient pu être l'outil institutionnel pour favoriser l'émergence et le portage de ces projets, ne sont pas utilisés, sauf exceptions. La mission a recommandé de les promouvoir, sans cependant aller jusqu'à les imposer, là où ils n'existent pas, compte tenu des délais pour les mettre en place (10ans).

EPTB et EPAGE, là où ils existent ont pu faciliter l'émergence et le portage des projets.

Le monde agricole s'est retrouvé seul face aux autres acteurs et la fragilité des projets a souvent suscité scepticisme puis opposition frontale autour de certains projets dont les promoteurs n'ont pas encore tiré les enseignements du drame de Sivens et mis en œuvre les principes de l'instruction du 4 juin 2015.

Sur le fond, le désaccord porte essentiellement sur la réponse apportée au changement climatique : la sécurisation de l'approvisionnement en eau d'irrigation, au-delà de ses effets directs sur la ressource, vient conforter un « système agricole » qui impacte déjà fortement le milieu (simplification des paysages, érosion, pollution des nappes,...) alors même que sa rentabilité économique n'est pas avérée et qu'elle rend les exploitations agricoles très dépendantes d'un « système » qui leur échappe. Elle apparaît ainsi comme une mal adaptation au changement climatique.

Les opposants estiment que l'argent public, qui plus est issu des redevances et dont la vocation est de financer la politique d'amélioration de la ressource et des milieux, ne doit pas financer de tels projets de retenues agricoles.

Le projet de territoire, là où il est pleinement déployé, permet d'envisager d'autres leviers que la seule création de réserves d'eau par une adaptation des pratiques agricoles, qui sans ex-

clure l'irrigation, permet aux exploitations de mettre en œuvre des solutions « sans regrets », à la fois bénéfiques pour la ressource en eau (quantitativement et qualitativement) et les milieux naturels, et qui les rendent plus résilientes face au changement climatique.